

**Assemblée générale**

Soixante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale
3 février 2011
Français
Original : anglais

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 16^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 21 octobre 2010, à 10 heures

Présidente : M^{me} Ochir (Mongolie)**Sommaire**

Point 24 de l'ordre du jour : Élimination de la pauvreté et autres questions de développement

- a) Mise en œuvre de la deuxième décennie des Nations unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)
- b) Coopération pour le développement industriel

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

10-59591X (F)



Merci de recycler

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 24 de l'ordre du jour : Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement (A/65/336)

a) Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) (A/65/230 et A/65/267)

b) Coopération pour le développement industriel (A/65/220)

1. **M. Lee** (Département des affaires économiques et sociales) présente le rapport du Secrétaire général intitulé « Mise en œuvre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) » (A/65/230), décrivant de manière détaillée la réponse du système des Nations Unies au thème « Plein emploi et travail décent pour tous ». Le rapport souligne qu'en cherchant à coordonner l'action internationale en vue d'éliminer la pauvreté, la deuxième Décennie constitue un élément clef du suivi intégré des objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

2. Évoquant les quatre principaux domaines d'action exposés dans la partie IV du rapport, l'intervenant précise que la réponse du système des Nations Unies repose sur le programme d'action à l'échelle du système pour l'élimination de la pauvreté, axé particulièrement sur la création d'emplois, notamment l'emploi des jeunes; la protection sociale surtout pour les pauvres et d'autres groupes vulnérables, et l'impact de la crise financière et économique sur l'emploi. Le rapport recommande que le système des Nations Unies collabore avec les États Membres, la société civile et d'autres partenaires à la mise en œuvre du programme d'action, et à d'autres initiatives telles que le Pacte mondial pour l'emploi et la protection sociale minimale.

3. Puis l'intervenant présente le rapport du Secrétaire général intitulé « Rôle du microcrédit et de la microfinance dans l'élimination de la pauvreté » (A/65/267) où il est reconnu que les services de microcrédit et de microfinance favorisent le développement de l'entreprise et de l'emploi indépendant, en particulier parmi les femmes et les pauvres des milieux ruraux. Le rapport met en relief le rôle potentiel de la microfinance dans un ensemble d'objectifs de développement, y compris les objectifs

du Millénaire pour le développement, et montre comment, conjointement avec d'autres stratégies de développement, la microfinance peut avoir un effet de protection sociale à l'appui des efforts de lutte contre la pauvreté. Notant la tendance à l'inclusion financière et à des services souples ainsi qu'à la création de mécanismes de prestation fiables, le rapport souligne que les politiques d'inclusion financière doivent être mises au point en coordination avec d'autres politiques sociales, économiques et écologiques qui complèteraient les effets positifs de la microfinance.

4. **M. Assaf** (Directeur du Bureau de l'Organisation de Nations Unies pour le développement industriel (UNIDO) à New York) présente le rapport du Secrétaire général intitulé « Coopération pour le développement industriel » (A/65/220) et en résume les points essentiels. L'industrie doit relever un défi majeur qui est celui de rendre la croissance économique indépendante de la consommation des ressources naturelles et des émissions de gaz à effet de serre, en particulier dans les pays en développement. Ceci se rapporte aussi à la question de l'énergie, car l'accès à des sources d'énergie modernes et fiables pourrait aider des pays plus pauvres à réduire la pauvreté et à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement; c'est en outre un facteur fondamental de l'autonomisation des femmes. Dans cet esprit, en élargissant ses services de coopération technique, l'ONUDI insiste depuis longtemps sur le rendement des sources d'énergie renouvelables. Elle a organisé de grandes conférences mondiales sur la question en 2008 et 2009 et dans son rapport sur le développement industriel de 2010, dont la publication est en cours, elle a recommandé des politiques visant à améliorer l'utilisation de l'énergie dans les pays en développement.

5. La crise économique mondiale a montré que le monde n'est pas seulement divisé en pays industrialisés et en développement; en effet, de nombreux pays émergents se sont montrés particulièrement dynamiques face à la crise. Cependant, le fait que nombre des soixante quatre millions de personnes qu'elle a plongées dans la pauvreté vivent dans l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud devrait être une raison de plus pour aider ceux qui sont restés au bord du chemin. Outre qu'elle redouble d'efforts pour promouvoir l'industrie verte, l'accès à l'énergie et le rendement énergétique, l'ONUDI coopèrera avec ses partenaires du système des Nations unies et autres

partenaires en vue d'apporter le maximum de soutien aux pays en développement en privilégiant l'investissement dans des secteurs productifs, encourageant l'entreprise, renforçant la compétitivité des pays en développement et leur capacité de participer aux échanges commerciaux, stimulant la coopération Sud-Sud et développant le secteur agro-industriel.

6. **M. St. Aimee** (Sainte-Lucie) fait observer que les deux rapports présentés par M. Lee concernent essentiellement les deux plus bas échelons de l'échelle du développement. Si les pays les moins avancés sont sans nul doute ceux qui ont le plus besoin d'aide, les pays à revenu intermédiaire ont aussi besoin d'attention. La microfinance n'est pas seulement un mécanisme visant aider les gens à survivre, elle peut aussi servir à créer de la richesse. À Sainte-Lucie par exemple, a été créée une coopérative de crédit qui est tout aussi compétitive qu'une banque. Il appelle ainsi à un changement de mentalité vis-à-vis du microcrédit, qui doit être considéré comme un simple moyen de financement.

7. **M. Escalona Ojeda** (République bolivarienne du Venezuela) précise que le Gouvernement vénézuélien a adopté un important programme de microcrédit à l'appui du développement social, mettant l'accent sur l'habilitation des femmes. Par exemple, la Banque des femmes vénézuéliennes a offert des facilités de crédit aux femmes pour leur permettre de devenir économiquement actives. Le microcrédit est un moyen de toucher un grand nombre de personnes et d'offrir une base pour la formation d'un réseau social visant à l'élimination de la pauvreté.

8. **M. Assaf** (Directeur de l'ONUDI (Bureau de New York) répondant au commentaire du représentant de Sainte-Lucie, dit que les pays à revenu intermédiaire constituent effectivement un groupe important et que l'ONUDI est consciente de leurs préoccupations. L'ONUDI leur fait une place non négligeable dans son rapport de 2009 sur le développement industriel.

9. **M. Lee** (Département des affaires économiques et sociales) souscrit à cette déclaration. Malgré l'apparent accent sur les pays les plus pauvres, les efforts du système des Nations Unies durant la deuxième Décennie, surtout dans le domaine du microcrédit, se sont étendus à tous les pays, y compris les pays à revenu intermédiaire. Par ailleurs l'attention a porté de plus en plus sur le développement d'un secteur

financier inclusif, étant donné que l'exclusion financière et sociale est une barrière au développement économique des pauvres.

10. **La Présidente** invite la Commission à entamer le débat général sur la question.

11. **M. Alyemany** (Yémen), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le caractère mondial de la pauvreté demande une approche multiforme, intégrée qui prenne en compte ses aspects économiques, politiques, sociaux, environnementaux et institutionnels ainsi que ses causes profondes. La récente crise économique et financière a accru les difficultés rencontrées dans la lutte contre la pauvreté. Elle a également provoqué une crise mondiale de l'emploi qui a particulièrement touché les pauvres et les plus vulnérables.

12. La microfinance, particulièrement les programmes de microcrédit, se sont avérés efficaces dans la lutte contre la pauvreté et pourraient ainsi utilement compléter les politiques macroéconomiques, qui doivent faire en sorte que les bénéfices de la croissance profitent à tous, notamment aux pauvres et être conçues de manière à éviter de brusques fluctuations économiques. Les pays donateurs doivent appuyer les efforts nationaux des pays en développement dans ce domaine en leur assurant des ressources suffisantes de manière ponctuelle et prévisible soit bilatéralement soit multilatéralement. Le Groupe engage donc les pays donateurs à respecter les cibles convenues en matière d'APD et renouvelle son appel en faveur de la mise en place d'un mécanisme de suivi effectif. Les chefs d'État des pays au nom desquels il s'exprime sont déterminés à rendre opérationnel le Fonds de solidarité mondial et les ressources financières nécessaires doivent être disponibles pour que ce Fonds puisse contribuer à la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. L'intervenant souligne par ailleurs que le développement industriel durable et la coopération au développement industriel ont un rôle essentiel à jouer à cet égard et enjoint la communauté internationale à appuyer ces efforts.

13. Enfin, le Groupe invite le système des Nations Unies et d'autres parties prenantes concernées à maximiser le rôle des instruments de la microfinance, notamment par la recherche et la mise au point de mécanismes visant à encourager l'accès aux services

de financement durable, à lever les obstacles institutionnels et réglementaires, à promouvoir l'acquisition de connaissances de base en matière financière et à encourager la création de saines institutions de microfinance.

14. **M. de Bassompierre** (Belgique), s'exprimant au nom de l'Union européenne, des pays candidats : Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et de la Turquie; des pays du Processus de stabilisation et d'association : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro et Serbie; ainsi que de l'Arménie, de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit que l'élimination de la pauvreté est essentielle pour le développement durable. L'union européenne est déterminée à soutenir les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, dans leurs efforts pour éliminer la pauvreté et réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. L'Union européenne s'inquiète de la persistance de la pauvreté, de l'impact social de nombreuses crises et du changement climatique sur les pays en développement et du fait que certains pays et peuples ne peuvent bénéficier sur un pied d'égalité de la croissance économique et de la mondialisation. De même, la pauvreté et l'exclusion sociale touchent tous les pays et représente donc un défi pour tous.

15. Les protections sociales et créations d'emplois demeurent au centre de la lutte contre la pauvreté. Le secteur privé joue un rôle crucial à cet égard en tant que principale source de richesse. Les politiques de protection sociale et la promotion de l'emploi par le soutien du secteur privé constituent un pilier principal de la politique de développement de l'Union européenne.

16. On estime que l'effet de stabilisation automatique des systèmes de protection sociale de l'Union européenne aurait réduit de 50 % l'impact de la crise économique sur le revenu disponible. Les systèmes de protection sociale ont donc joué un rôle majeur pour atténuer les effets des crises économiques, ce qui a conforté l'Union européenne dans sa résolution d'appuyer l'Organisation internationale du Travail (OIT) qui s'efforce d'aider les pays en développement en jetant les fondations d'un système de protection sociale en fonction de leurs priorités nationales et de leurs besoins. En outre, l'Union européenne a appuyé les principes énoncés dans le Pacte mondial de l'emploi de l'OIT, ce qui montre que l'Union

européenne est résolue à appliquer le programme consacré au travail décent.

17. L'égalité des sexes joue un rôle fondamental dans la réduction de la pauvreté et pour atténuer les effets sociaux de la crise économique. Cet argument est explicitement présenté dans le document final de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, consacrée aux objectifs du Millénaire pour le développement (A/5/L.1). Les objectifs du Millénaire pour le développement ne peuvent être atteints là où les femmes et les filles sont exclues de la gouvernance économique et politique.

18. Pour contribuer à l'autonomisation des femmes et des filles, l'Union européenne a adopté un plan d'action en faveur de l'égalité des sexes et de l'habilitation des femmes dans le développement. Ce plan veille à ce que la Commission européenne et les États membres de l'Union européenne agissent de concert pour faire progresser l'égalité des sexes dans les pays en développement.

19. Une économie verte offre le potentiel d'une croissance économique considérable et de la réduction de la pauvreté tout en soutenant l'utilisation durable des ressources et en réduisant les effets nocifs pour l'environnement. Une attention spéciale devrait être apportée au développement durable de l'agriculture car la plupart des pauvres dans le monde vivent dans des zones rurales.

20. Le tourisme durable peut aussi avoir des effets positifs sur la génération de revenus, la création d'emplois et l'éducation, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. En conséquence, l'union européenne accueille l'initiative du Maroc de présenter un projet de résolution sur la question.

21. **M. Saripudin** (Indonésie), s'exprimant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), qui souscrit à la déclaration du Groupe des 77 et de la Chine, note le rapide accroissement de l'inégalité des revenus entre pays riches et pays pauvres et que l'économie mondiale semble se tourner contre les faibles. Le fardeau de la dette présente un autre obstacle majeur pour les pays les moins avancés alors qu'ils s'efforcent de réaliser les objectifs du Millénaire d'ici à 2015, car il limite leur capacité de financer leurs projets de développement. L'intervenant plaide en faveur d'une meilleure coordination entre toutes les parties concernées et d'un redoublement

d'efforts en vue de promouvoir la connexité et le développement au moyen de l'infrastructure, et des technologies de l'information et des communications (TIC).

22. L'ASEAN plaide aussi en faveur d'une plus forte productivité agricole par le biais d'investissements plus importants et réguliers; d'un renforcement de la recherche-développement; d'entreprises novatrices dans le domaine de l'agriculture et du partage des connaissances; du transfert de technologies et de la mise en valeur des ressources humaines; d'une attention accrue portée aux petits exploitants agricoles et du renforcement de l'infrastructure agricole dans les pays en développement. L'ASEAN a prouvé par un certain nombre d'initiatives qu'elle se souciait de lutter contre les disparités socioéconomiques et la pauvreté; elle a notamment établi un plan progressif de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. La réduction de la pauvreté s'inscrit parmi les tâches les plus ardues qui incombent aux dirigeants du monde, et il ne peut y avoir de développement durable sans une stabilité politique et économique soutenue par de solides partenariats de développement durable. Il est donc critique pour les pays en développement d'apprendre à s'implanter sur les marchés internationaux. Les pays les moins avancés doivent pouvoir écouler leurs biens et produits en franchise de droits et hors quota.

23. Les pays développés doivent aussi tenir leurs engagements en ce qui concerne l'aide publique au développement (APD): réduire de moitié l'extrême pauvreté d'ici à 2015 exige une croissance économique soutenue et des politiques plus favorables aux pauvres. À cette fin, l'ASEAN demande que se poursuivent les efforts régionaux et internationaux en vue de créer suffisamment d'emplois pour tous les travailleurs. L'intervenant compte sur l'adoption d'initiatives stratégiques pour aider les États membres à renforcer leurs programmes de protection sociale et accroître leur capacité de maîtriser les risques sociaux.

24. **M. Sharma** (Népal), prenant la parole au nom du Groupe des pays les moins avancés, dit que les efforts des membres du Groupe pour éliminer la pauvreté ont été ralentis par des contraintes internes et par un climat extérieur défavorable se caractérisant par la rupture d'engagements vis-à-vis de l'APD, un insuffisant allègement de la dette, une marginalisation constante dans le système commercial international, une part infime de l'investissement direct étranger et l'absence

de transfert de technologie. Si, dans l'ensemble, le nombre des personnes vivant dans une extrême pauvreté a globalement diminué, près de la moitié des populations des pays les moins avancés connaissent encore l'extrême pauvreté et la faim.

25. Malgré tous leurs efforts, les pays les moins avancés sont en retard dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, bien qu'ils aient lancé des initiatives spéciales durant la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté et qu'ils aient mis en œuvre des plans nationaux. Leurs efforts n'ont pas toutefois été accompagnés d'un flux suffisant de ressources extérieures ni du soutien nécessaire. Il est donc indispensable que les partenaires de développement remplissent leurs obligations vis-à-vis de l'APD.

26. L'intervenant insiste sur le fait que la microfinance et le microcrédit pourraient jouer un rôle non négligeable dans le développement socioéconomique des pays les moins avancés, en particulier dans les zones rurales. Ils pourraient par exemple aider à augmenter les revenus, à améliorer les logements et à promouvoir un enseignement, des services de santé et des pratiques nutritionnelles de meilleure qualité, et aussi réduire les taux de mortalité infantile et à la naissance.

27. Conformément au Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, le renforcement des capacités de production, la diversification économique et un commerce équilibré sont les priorités absolues pour la génération de richesses et le développement économique dans les pays les moins avancés. Il faut donc mettre en œuvre le Plan d'action ministériel de 2009 adopté par la troisième conférence des ministres de l'industrie et du commerce des pays les moins avancés.

28. **M. Mwanyula** (Malawi), parlant au nom du Groupe des États d'Afrique, dit qu'en proclamant la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, l'Assemblée générale a reconnu que l'élimination de la pauvreté était l'une des principales conditions préalables au développement durable des pays en développement, notamment en Afrique. La création d'emplois sur le continent a récemment reçu un haut niveau d'attention et d'importantes initiatives ont donc été prises pour promouvoir l'application effective de programmes

concertés dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

29. Mettant en valeur certaines de ces initiatives, il précise que la stagnation des taux d'emploi au cours des trois dernières décennies en Afrique montre clairement les limites des politiques africaines de développement. À cet égard, on a besoin d'innovation et d'engagement pour vaincre les obstacles auquel se heurte le continent en matière d'emploi. Les Africains doivent se doter de stratégies de développement favorables à un accroissement des secteurs à intensité de main-d'œuvre, dont l'agriculture, l'infrastructure, l'industrie et les technologies de l'information et des communications (TIC).

30. La progression des taux de croissance économique n'a pas créé de nombreux emplois globalement au cours des dernières décennies et l'Afrique a encore parmi les pays en développement, le taux le plus élevé d'emplois précaires, atteignant 77 % dans certaines zones. Le taux de croissance en Afrique a baissé, passant de 4 % en 2008 à 1.6 % en 2009 en conséquence de la crise financière et économique, qui a entravé les efforts visant à renforcer les capacités et à appliquer des politiques de développement durable. Le Groupe demande que l'on abandonne le cadre politique qui porte essentiellement sur la lutte contre l'inflation et les déficits budgétaires au profit d'une politique visant au plein emploi et au travail décent. Les pays africains ont besoin de meilleures politiques et de facilités financières pour faire face aux effets humains et sociaux de la crise et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015.

31. **M. MacDonald** (Suriname), prenant la parole au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), qui souscrit à la déclaration du Groupe des 77 et de la Chine, fait observer que la pauvreté est un phénomène multidimensionnel et complexe qui, en dehors des question de revenu, recouvre les soins de santé, l'exclusion sociale, l'égalité des sexes et l'éducation.

32. La productivité agricole et la viabilité devraient être intensifiées dans les pays en développement grâce à des politiques d'appui et par les institutions aux niveaux national, régional et international. Le renforcement des capacités pour le développement d'une pêche écologiquement viable doit aussi être appuyé dans le but de créer des emplois, de générer des revenus et de combattre la malnutrition et la faim. À

cette fin, le Partenariat mondial pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition doit être renforcé.

33. Il prie instamment les partenaires de développement d'augmenter leur aide aux pays en développement en vue de l'application du Pacte mondial pour l'emploi et de l'initiative de protection sociale minimale, lancés en 2009 par le Groupement interinstitutions du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CEB).

34. S'il incombe en premier lieu à chaque pays de prendre la responsabilité de son propre développement, les États membres de CARICOM déplorent le fait que la crise économique mondiale ait réduit leurs possibilités de combattre la pauvreté par la création d'emplois. Par ailleurs, la reclassification de tous les États membres de CARICOM, à l'exception d'Haïti, en tant que pays à revenu moyen s'est faite sur la base de critères macroéconomiques arbitraires tels que le revenu par habitant. C'est une cause de préoccupation car leur retrait de la liste des pays les moins avancés et leur passage à une classe supérieure limite leurs possibilités d'accès à un financement à des conditions libérales.

35. Il convient de se préoccuper davantage de l'intégration sociale de groupes désavantagés. Par exemple le salaire et les conditions de travail de travailleurs non institutionnalisés pourraient être améliorés par une hausse de la productivité des travailleurs indépendants et la formation de coopératives et de syndicats de travailleurs. L'habilitation juridique des pauvres devrait constituer une stratégie de développement. Elle devrait porter principalement sur l'élimination des barrières pour les marchés et institutions formelles, la promotion des régimes de droit de propriété favorables aux pauvres et assurer un accès équitable et durable aux biens fonciers et autres ressources naturelles, tout en encourageant la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance durables.

36. Il est urgent de prendre des mesures pour éliminer la faim et les pays développés en particulier doivent prendre des mesures efficaces pour allouer davantage de ressources pour aider les pays en développement à répondre aux défis de la sécurité alimentaire.

37. Enfin, CARICOM se demande si les Nations Unies et la communauté internationale n'auraient pas

intérêt à aider les pays en développement à créer des richesses plutôt qu'à éliminer la pauvreté.

38. **M. Xing** Jisheng (Chine) note que depuis la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006), des progrès ont été accomplis dans l'accroissement de la coopération internationale pour éliminer la pauvreté. Cependant, la crise financière internationale a transformé la réalisation de l'objectif 1 des objectifs du Millénaire pour le développement en un redoutable défi.

39. Pour relever ce défi, la communauté internationale devra mobiliser des ressources et, en soutenant le redressement économique elle devra tenir pleinement compte des circonstances et besoins particuliers des pays en développement, chercher à améliorer les conditions du développement et créer un environnement international favorable à l'égalité des chances pour le développement. Tous les pays, les pays développés en particulier, les Nations Unies et d'autres institutions internationales compétentes devraient se mettre au service de la cause mondiale qui est d'éliminer la pauvreté.

40. Sur la base de sa propre situation, chaque pays en développement devrait incorporer les stratégies d'élimination de la pauvreté dans ses plans de développement économique et social, fixer des objectifs par étapes progressives visant à aider les pauvres à prendre des mesures effectives pour relancer le développement économique. Ces pays doivent en outre mobiliser tous les secteurs de la société pour qu'ils forment des partenariats visant à promouvoir l'élimination de la pauvreté.

41. Depuis le lancement de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017), les Nations unies ont fait beaucoup pour sensibiliser, renforcer les capacités, promouvoir l'échange de pratiques exemplaires et aider à la formulation de politiques. Néanmoins, le système des Nations Unies devrait davantage affermir son rôle de coordination, promouvoir la coopération et dans toute la mesure du possible éliminer l'impact de la crise financière internationale sur l'emploi.

42. La Chine a toujours accordé la priorité absolue à la lutte contre la pauvreté en vue de son éradication finale, non sans un notable succès. La Chine a également participé à la campagne mondiale de réduction de la pauvreté, et a fourni une aide au

développement à de nombreux pays en développement. Cela dit, le Gouvernement chinois est bien conscient du fait que la Chine est encore un pays en développement. Parvenir à réduire la pauvreté, à instaurer le plein emploi et le bien-être pour tous demeure une longue et difficile tâche. De nouveaux plans nationaux sont maintenant mis au point pour transformer le développement économique et apporter des avantages tangibles aux zones et régions pauvres. La Chine lutte pour l'élimination de la pauvreté extrême d'ici à 2020.

43. Le développement industriel joue un rôle déterminant pour aider les pays en développement à éliminer la pauvreté, à accroître la productivité, à créer des possibilités d'emplois productifs, à réaliser le développement durable et les objectifs du Millénaire pour le développement. Il contribue activement à accroître l'efficacité énergétique dans l'industrie, la compétitivité des petites et moyennes entreprises et la protection de l'environnement. À cet égard, la délégation chinoise salue les travaux de l'ONUDI qui travaille à renforcer les partenariats à l'appui des stratégies et des programmes fondés sur les priorités nationales et régionales de développement et les avantages afin que les petites et moyennes entreprises des pays en développement puissent accroître leurs activités productives et leurs capacités commerciales. La Chine se félicite par ailleurs de l'appui de l'ONUDI à la rentabilité énergétique et à la protection de l'environnement dans l'intérêt du développement industriel durable. Le Gouvernement chinois se réjouit à la perspective d'entretiens approfondis avec l'ONUDI sur l'industrie verte et des modèles de production et de consommation viables.

44. S'agissant de la coopération Sud-Sud sur le développement industriel, la Chine a le plaisir de constater que l'ONUDI continue d'appuyer le NEPAD, que l'ONUDI intervient activement pour encourager la participation réelle des pays en développement à l'économie mondiale et qu'elle aide ces pays à retirer de plus grands avantages du commerce, de l'investissement et de la coopération dans le domaine de la technologie.

45. **M. Farias** (Brésil), au nom de la délégation brésilienne, salue le renouvellement des engagements de la communauté internationale exprimés lors de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée aux objectifs du Millénaire pour le développement. Bien que les objectifs soient

interdépendants l'accent devrait porter sur la réduction de la pauvreté et l'élimination de la faim et de la malnutrition chroniques, comme base de futurs progrès. Des ressources additionnelles substantielles doivent être allouées de manière régulière et prévisible, et la délégation brésilienne appelle les pays développés qui ne l'ont pas encore fait à honorer leurs engagements, notamment à verser 0,7 % de leur PIB au titre de l'APD.

46. Le Brésil encourage tous les pays intéressés à adopter le Pacte mondial pour l'emploi, de l'OIT, qui propose un cadre général aux termes duquel des directives adaptées aux situations et priorités nationales peuvent être appliquées pour promouvoir un redressement à forte intensité de main-d'œuvre. Les fonds et programmes des Nations Unies et les institutions spécialisées devraient intégrer pleinement le Pacte dans leurs politiques et initiatives à titre de priorité, notamment en ce qui concerne le système de coordonnateurs résidents. La délégation brésilienne espère recevoir les suggestions des membres du Groupement interinstitutions du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.

47. Alors que nombre de pays en développement s'engagent dans un relèvement durable, les conséquences de la crise économique et financière continuent d'en toucher d'autres, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables. La faiblesse de la demande dans plusieurs pays industrialisés constitue une sérieuse préoccupation pour l'économie mondiale. La délégation brésilienne n'est pas d'accord avec ceux qui préconisent de réduire les dépenses publiques ou d'augmenter les impôts, du moins pas avant que le redressement soit devenu réellement effectif. À elle seule, la politique monétaire n'a qu'un pouvoir limité de stimuler la demande à l'intérieur et produit des retombées indésirables à l'extérieur.

48. Le développement industriel est un facteur essentiel des stratégies nationales de développement visant à diversifier la production économique, à réduire la vulnérabilité externe et à générer des emplois et des revenus. Le recours systématique aux exportations de matières premières n'est pas une méthode efficace de développement. Toutefois, certains pays nouvellement industrialisés se trouvent face à un fossé technologique et à des restrictions financières qui entravent les efforts qu'ils déploient pour produire des biens comportant un

surcroît de valeur ajoutée, et pour augmenter la productivité de la main-d'œuvre.

49. Si l'ONUDI était mieux financée et plus ambitieuse elle pourrait jouer un rôle positif dans la promotion de la coopération industrielle à travers le monde. Elle devrait continuer à collaborer avec d'autres organismes du système des Nations Unies, notamment l'Organisation internationale de la propriété intellectuelle, la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement et le Programme des Nations Unies pour le développement, à la mise en œuvre de son programme de développement, et pour soutenir les initiatives visant à encourager les transferts de technologie et à améliorer la production industrielle des pays du Sud. Le renforcement des capacités de fabrication de produits pharmaceutiques génériques est un domaine cible dans lequel l'aide aux pays en développement devrait être accrue.

50. **M. Al Saud** (Arabie saoudite) dit que l'Arabie saoudite elle-même a fait de grands progrès dans l'éradication de la pauvreté en intégrant les objectifs du Millénaire dans ses stratégies nationales de développement : le revenu annuel par habitant a augmenté de 3,5 % entre 1990 et 2009 et les familles saoudiennes se trouvant dans une extrême pauvreté, qui représentaient 1,63 % de la population en 2004, n'en représentent actuellement plus que 0,8 %.

51. L'Arabie saoudite a en outre nettement progressé dans la réalisation d'autres objectifs de développement, elle a notamment accru les possibilités d'emploi, intensifié le perfectionnement de la main-d'œuvre en particulier parmi les femmes et les jeunes, relevé les niveaux d'alphabétisation et amélioré les prestations de soins de santé, de protection sociale et les services publics.

52. Par ailleurs, l'Arabie saoudite contribue aux efforts de la communauté internationale pour lutter contre la pauvreté. Elle utilise aussi ses grandes capacités institutionnelles et organisationnelles pour appuyer l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE).

53. **M^{me} Al-Azzam** (Iraq) fait observer que l'adoption de la Déclaration du Millénaire a été l'un des accomplissements les plus remarquables de l'Assemblée générale. Il n'empêche qu'à cinq ans seulement de la date butoir fixée pour la réalisation des objectifs, un milliard de personnes dans le monde

vivent encore dans la pauvreté. À cet égard, le Gouvernement irakien a adopté une stratégie nationale de réduction de la pauvreté pour la période 2010-2014 de manière à ce que le moins possible de personnes ne se retrouvent dans la catégorie des faibles revenus; cette stratégie vise aussi à relever le niveau d'alphabétisation, à supprimer l'inégalité entre les sexes sur le marché de l'emploi et à accroître le taux de fréquentation scolaire.

54. Grâce à l'application de nouvelles lois se rapportant à des questions économiques, financières et d'investissement, la situation économique de l'Iraq s'est nettement améliorée avec une hausse du revenu par habitant, un plus fort pouvoir d'achat et une meilleure protection sociale. Le Gouvernement a récemment rendu public le plan national quinquennal couvrant également la période 2010-2014 et qui prévoit la création de 4 millions d'emplois. Il œuvre en outre à l'accroissement du rendement agricole, contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté et de la faim.

55. De plus, le Gouvernement fait une vigoureuse promotion de l'éducation des filles et du principe de l'égalité des chances dans l'emploi. On peut déjà en constater les résultats non seulement dans les cabinets ministériels mais aussi au Conseil des représentants où au moins le quart des membres sont des femmes.

56. L'Iraq collabore avec les organismes des Nations Unies pour construire une économie qui soit intégrée dans son cadre international et régional et conclut des accords avec des crédetes étrangers pour le règlement de dettes et de contentieux hérités du précédent régime. Ses dettes envers les membres du Club de Paris ont déjà été considérablement réduites et le Gouvernement espère passer de semblables accords avec d'autres États créditeurs.

57. **M. Yoseph** (Éthiopie) appelle à un renforcement du partenariat mondial pour faire face aux difficultés qui freinent la croissance et le développement dans les pays les plus pauvres, mettant l'accent sur l'appui à l'investissement dans les entreprises et les industries liées à l'agriculture afin de renforcer la sécurité alimentaire et réduire la pauvreté. L'Éthiopie et d'autres pays dépendent largement de leur agro-industrie et de ce fait se heurtent à de nombreux défis dans ce secteur tels que les marchés fragmentés, l'infrastructure médiocre et un manque de compétitivité internationale. À cet égard, l'Éthiopie

salue le document final de la conférence sur l'agro-industrie en Afrique, tenue au Nigéria en mars 2010.

58. L'expansion de petites et moyennes industries est essentielle pour faire face à la montée du chômage et des inégalités dans les zones urbaines de nombreux pays africains et pays les moins avancés. Les partenaires de développement et les Nations Unies doivent poursuivre leurs efforts pour assurer le succès de la deuxième Décennie des Nations unies pour l'élimination de la pauvreté, dont l'efficacité dépendra de la mise en œuvre de tous les engagements relatifs à l'APD.

59. Inébranlable dans sa détermination de réaliser les objectifs du Millénaire, l'Éthiopie a réussi à mettre en œuvre son programme stratégique 2005-2010 de réduction de la pauvreté, ayant enregistré une croissance annuelle de 11,6 % au cours des quelques dernières années. Si le taux actuel de croissance se maintient, l'Éthiopie pourrait, d'ici à 2015, réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Elle est fière de pouvoir faire fond sur ses réussites en adoptant un plan de croissance et de transformation qui sera mis à exécution au cours des cinq prochaines années. Les difficultés liées à la distribution demandent des efforts accrus et soutenus de la part des partenaires de développement pour lutter contre la pauvreté en Éthiopie et réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

60. **M. Muñoz** (Pérou) dit que son gouvernement reconnaît pleinement que les objectifs de plein emploi et de travail décent sont étroitement liés à l'élimination de la pauvreté. Les politiques économiques et sociales du Pérou, qui s'appliquent conformément à un cadre juridique garantissant la stabilité et axé sur la promotion de la croissance économique et de l'inclusion sociale, ont abouti à de sensibles progrès dans la lutte contre la pauvreté. L'emploi direct et indirect a atteint des niveaux sans précédent dans de nombreuses régions du pays, intégrant des milliers de petites et moyennes entreprises dans une économie qui encourage les initiatives et la créativité.

61. Au Pérou, pays à revenu intermédiaire, l'investissement public annuel de 6 % au cours des quatre dernières années a créé des projets visant à accroître le niveau de vie des pauvres et à faciliter leur intégration dans l'économie. Un substantiel investissement du secteur privé au cours de la même

période a permis de créer 2,1 millions de nouveaux emplois.

62. Pour un pays comme le Pérou, la coopération au développement industriel doit se concentrer sur la mobilisation de ressources au profit des microentreprises, des petites et moyennes entreprises, dont la croissance contribue à la lutte contre la pauvreté. Il est essentiel pour la recherche, l'innovation, la technologie et la formation des ressources humaines d'accroître l'appui financier.

63. Les habitants les plus pauvres ont surtout pâti de l'impact extrêmement négatif que la récente crise mondiale a eu sur l'emploi. La décision de revoir les politiques macroéconomiques afin de promouvoir la stabilisation économique à long terme est donc la très bien venue.

64. Les pays en développement et les pays émergents devraient avoir davantage voix au chapitre dans les assemblées internationales où les réformes font l'objet des débats, en particulier dans les institutions spécialisées comme le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. Un dialogue constructif sur la réforme de l'architecture financière internationale doit aussi tenir compte des vues des plus petits pays, c'est-à-dire de la majorité des États Membres de l'ONU.

65. Étant donné qu'il est urgent de rendre le système des Nations Unies plus fort et cohérent, le Pérou se félicite de l'adoption en octobre 2009 du plan d'action à l'échelle du système pour l'élimination de la pauvreté, qui a pour objectif général de renforcer la cohérence des activités de l'ensemble du système des Nations Unies dans le domaine de l'emploi et du travail décent.

66. La délégation péruvienne se félicite également du Pacte mondial pour l'emploi, en particulier des initiatives demandant un investissement dans l'infrastructure à forte intensité de main-d'œuvre et le soutien des petites et moyennes entreprises, mécanismes qui ont réussi à promouvoir l'emploi et à combattre la pauvreté au Pérou.

67. **M. St. Aimee** (Sainte-Lucie) fait valoir qu'il est difficile aux pays en développement d'exploiter leurs ressources naturelles sans porter préjudice à l'environnement. Il est donc regrettable de constater qu'il n'y ait dans la région des Caraïbes qu'une insignifiante interaction avec l'ONUDI, qui pourrait jouer un rôle appréciable dans la mise au point de

technologies appropriées dans ce domaine. Soulignant que pour Sainte-Lucie, le bureau de l'ONUDI le plus proches se situe au Panama, ce qui ne va pas sans créer des problèmes en raison des voyages et de la langue, l'intervenant demande que l'ONUDI ait une représentation dans la région, faisant état des synergies qui pourraient ainsi se créer.

68. L'ONUDI pourrait aussi aider certains pays de la région à tirer le meilleur parti des ressources nationales pour leur développement plutôt que d'acheter la technologie nécessaire. La microfinance est le plus sûr moyen de mobiliser ces ressources, et l'ONUDI pourrait veiller à ce qu'elles servent à satisfaire les besoins technologiques adaptés aux conditions locales. Cette disposition jouerait également un rôle important dans l'élimination de la pauvreté.

69. **M. Srivali** (Thaïlande) déclare que la Thaïlande a fait de grands progrès au cours des dernières années pour réaliser l'objectif 1 des objectifs du Millénaire pour le développement et qu'elle espère réduire l'incidence de la pauvreté de 4 % d'ici à la fin de 2011.

70. La valorisation des ressources humaines est cruciale pour la future croissance économique. Alors qu'un nombre toujours accru de pauvres intègrent les rangs de la classe moyenne il importe de plus en plus d'avoir une classe moyenne instruite et bien informée pour soutenir une démocratie en plein essor. En matière d'éducation la Thaïlande s'efforce de garantir l'égalité des chances pour tous, en particulier pour les pauvres et les déshérités, et a lancé en 2009 un plan qui accorde 15 ans d'enseignement gratuit jusqu'à la fin du secondaire. En fin de compte les énergies artistiques et créatives d'une population bien éduquée apporteront une valeur ajoutée pour le commerce et les services. La bonne santé sera aussi un facteur déterminant pour permettre à la population de réaliser son potentiel. Depuis 2002, la Thaïlande garantit la même couverture universelle de soins de santé à tous ses habitants.

71. En appliquant des politiques fondées sur la « philosophie de l'économie de suffisance » incorporant des principes de modération, de raison et d'immunisation contre les chocs extérieurs, le Gouvernement thaïlandais a aidé des millions de Thaïlandais à sortir de l'endettement et de la pauvreté. Afin de réduire l'écart entre riches et pauvres, le Gouvernement hâte l'exécution d'un plan national de réconciliation comportant un processus participatif de

réforme qui se préoccupe, entre autres, des disparités économiques et de la pauvreté.

72. **M. Daoud** (Soudan) explique que les efforts nationaux et internationaux pour lutter contre la pauvreté ont porté des fruits; les statistiques des Nations Unies montrent que le nombre de personnes qui, dans les pays en développement vivent dans une extrême pauvreté a nettement baissé depuis le début de la décennie. Toutefois, les prix des produits de base et spécialement des denrées alimentaires ont simultanément augmenté de manière sensible, ce qui a entravé les efforts de lutte contre la pauvreté, déjà limités par la crise financière mondiale et les effets du changement climatique.

73. Le Gouvernement soudanais consacre de substantielles ressources aux projets de développement agricole et rural, garantissant l'emploi, la sécurité alimentaire et un revenu aux habitants des zones rurales. Les efforts nationaux ne suffisent cependant pas et doivent être complétés par un appui international sous forme d'aide publique au développement (APD) dont les versements sont actuellement en dessous des montants promis par les pays développés.

74. En raison de l'actuelle crise alimentaire, de nouveaux mécanismes de partenariat sont nécessaires pour assurer le développement durable en Afrique. S'il est indéniable qu'il faut rechercher les causes profondes de cette crise, l'aide alimentaire d'urgence pour les économiquement faibles est plus importante encore. Il serait utile de créer des mécanismes d'alerte avancée des pénuries alimentaires. On ne peut qu'admirer les efforts du Programme alimentaire mondial pour répondre aux besoins immédiats des réfugiés, migrants, et victimes des catastrophes naturelles, ainsi que ses programmes visant à fournir de la nourriture aux écoliers, aux mères et aux enfants en bas âge. Pour résoudre la crise alimentaire mondiale et éliminer la pauvreté il faut en Afrique un secteur agricole sain et une révolution verte qui permettrait d'agir contre la sécheresse et la désertification, de s'adapter aux effets du changement climatique et de parvenir à une efficace exploitation des ressources naturelles.

75. Pour appuyer le secteur agricole, le Gouvernement soudanais a récemment annoncé un « Projet de mobilisation verte » dont l'exécution aura des incidences positives sur d'autres secteurs tels que l'industrie, le commerce et les transports, tandis que

les ressources en eau seront distribuées à toute la population. De sérieux défis sont cependant à relever, notamment la sécheresse, la désertification et le changement climatique. Pour réagir, le Gouvernement soudanais a, entre autres, mis au point une stratégie nationale sur la question du changement climatique.

76. L'action effective est toutefois freinée par le lourd fardeau de la dette extérieure du Soudan, pays qui malheureusement à ce jour n'a pas été jugé apte à recevoir une quelconque forme d'allégement de la dette, au détriment de ses efforts pour réaliser les objectifs du Millénaire.

77. **M. Aiyar** (Inde) déclare que si des progrès ont été accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, il reste encore énormément à faire pour maintenir la crédibilité de ces objectifs parmi les pauvres. La pauvreté est multidimensionnelle comme le montrent les objectifs eux-mêmes et la structure de l'indice du développement humain.

78. La réduction de la pauvreté est l'un des principaux de ces objectifs. Pour le réaliser l'Inde devrait notamment relever le taux de croissance de son PIB, c'est la première solution. Elle a passablement bien réussi à cet égard et deviendra peut-être l'économie du monde qui aura connu la croissance la plus rapide à la fin de la prochaine décennie.

79. La croissance doit néanmoins s'accompagner d'une meilleure distribution des revenus et des richesses, et la lutte directe contre la pauvreté doit s'intensifier si l'on veut que les pauvres profitent de la croissance. La croissance inclusive doit donc être l'objectif général du onzième Plan quinquennal de l'Inde (2007-2012).

80. Par ailleurs, nous ne devons pas nous contenter d'être les bénéficiaires des largesses internationales. Des élections libres et honnêtes en Inde ont débouché sur la création de près de 300 000 institutions d'autonomie locale comprenant près de 3,2 millions de représentants, dont 1,2 million sont des femmes. Il y a peut-être en Inde plus de femmes élues que dans tout autre pays.

81. Bien que près de la moitié des pauvres du monde vivent en Inde, le Gouvernement indien est très concerné par la pauvreté dans d'autres pays, en particulier dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires

en développement. Dans ses activités de coopération au développement l'Inde fournit à certains pays du Sud de l'assistance technique, des prêts à des conditions libérales, des dons et leur ouvre des lignes de crédit; elle est en outre disposée à intensifier cette coopération dans l'avenir pour répondre tant aux besoins de développement que d'aide humanitaire. Cependant le bond en avant qui marque la coopération Sud-Sud, ne peut remplacer la coopération Nord-Sud.

82. De grandes parties du monde, des pays en développement notamment, sont devenues bien malgré elles les principales victimes de la récente crise économique mondiale, fait qui démontre la mesure dans laquelle les questions de gouvernance mondiale sont essentielles à la mondialisation en tant que vecteur de prospérité générale. Il est donc indispensable de revoir la structure des institutions responsables de la coopération économique internationale et de réfléchir aux mesures à prendre à l'échelle internationale pour faciliter la réalisation plus ordonnée et rapide des objectifs du Millénaire pour le développement.

83. **M. Kedar** (Israël) précise que parmi les objectifs du Millénaire pour le développement, l'objectif 1 est primordial parmi les priorités internationales d'Israël dans le domaine du développement. Depuis sa création, l'Agence israélienne de coopération internationale au développement, MASHAV, a travaillé avec des partenaires mondiaux dans un certain nombre de domaines essentiels pour la réduction de la pauvreté, notamment le développement agricole, rural et humain. Ces efforts ont essentiellement porté sur l'autonomisation des femmes, tenant compte de l'importance du plein emploi et d'un travail décent pour tous.

84. Il est possible de progresser sensiblement dans la lutte contre la pauvreté en améliorant les systèmes agricoles locaux des pays en développement. Israël va continuer de partager des technologies agricoles efficaces et peu onéreuses avec d'autres pays, comme il le fait déjà en partenariat avec le Gouvernement du Ghana, pays où il travaille avec de petits exploitants pour appliquer des méthodes viables dans la culture des agrumes. Pour s'assurer que ces opérations auront des effets durables, les programmes d'Israël comprennent un élément de microfinance et mettent l'accent sur le renforcement des capacités.

85. L'autonomisation des femmes et des jeunes est un aspect crucial de tout effort de réduction de la

pauvreté. Trop souvent le cycle de la pauvreté se perpétue par le biais d'une instruction médiocre, d'une formation générale et professionnelle insuffisante. La formation spécialisée particulièrement conçue pour les femmes et les jeunes est un élément essentiel des programmes de renforcement des capacités mis au point par MASHAV, offrant un moyen efficace et relativement rapide d'éliminer la pauvreté et la faim.

86. Les femmes représentent 70 % des pauvres du monde, et dans les pays les moins avancés on compte deux fois plus de femmes analphabètes. La suppression de l'inégalité des sexes doit donc faire partie intégrante de la réduction de la pauvreté et des stratégies de développement. Le Centre international de formation Golda Meir Mont Carmel qui s'attache particulièrement à l'habilitation des femmes dans les administrations locales et de développement communautaire, à la formation à la gestion de micro entreprises et à la formation entrepreneuriale, ainsi qu'à la puériculture, fêtera son cinquantième anniversaire en 2011.

87. Israël reste engagé à partager ses données d'expérience et ses compétences avec des organisations et des pays partenaires pour aider à identifier les méthodes les plus efficaces et probantes pour faire progresser le développement, réduire la pauvreté et créer des communautés plus viables dans le monde entier.

88. **M. Rosales Diaz** (Nicaragua) fait valoir que si l'on veut éliminer la pauvreté il est indispensable de s'attaquer aux profondes anomalies structurelles que présente le modèle économique et social dominant, comme par exemple la concentration de revenus et de richesses dans quelques mains. Le fait que le PIB global des 40 pays les plus pauvres soit inférieur à la richesse totale des sept pays les plus riches du monde est l'une des preuves les plus concluantes que le système ne sert que les intérêts de quelques privilégiés. Cette concentration s'est encore accentuée depuis 1980 avec la montée du néolibéralisme et l'adoption du Consensus de Washington.

89. Bien que la pauvreté ait augmenté au Nicaragua entre 2001 et 2006, au début de 2007 le Gouvernement de réconciliation et d'unité nationale a réussi à faire reculer l'extrême pauvreté en dépit de la pire des crises financières et économiques depuis la grande dépression. Le Nicaragua a déjà réalisé l'objectif 1 des objectifs du Millénaire en donnant priorité à

l'accroissement de la productivité des micro entreprises, des petites et moyennes entreprises, notamment en assurant l'accès au crédit équitable, aux semences et aux engrais et accordant des paiements directs aux femmes des zones urbaines et rurales travaillant dans le secteur informel. De plus, l'enseignement public et les soins de santé gratuits ont été restaurés; les citoyens pauvres ont reçu des allocations publiques pour les transports, l'eau et l'électricité tandis que les fonctionnaires économiquement faibles ont reçu des indemnités de solidarité.

90. En bref, la dérèglementation, la privatisation, la libéralisation et le principe de l'État minimal ont été remplacés par des politiques visant à renforcer le rôle de l'État en tant que facilitateur et agent de redistribution au profit des pauvres. Selon l'index Gini des inégalités, le Nicaragua a maintenant le plus bas niveau d'inégalité de tous les pays d'Amérique centrale.

91. Les modestes mais sensibles progrès réalisés par le Nicaragua sont une autre illustration des nouvelles valeurs sur lesquelles le Nicaragua fonde son avenir. Paradoxalement, cette marche vers un nouvel ordre économique et social a valu à ce pays non seulement des amis et de solides alliances mais aussi, dans certains cas, la regrettable condamnation des classiques tenants des droits de l'homme qui, en fait, sont restés enlisés dans la guerre froide.

92. La consolidation des progrès accomplis par le Nicaragua à ce jour ne dépend pas seulement de la croissance économique mais aussi et surtout de l'instauration d'un nouvel ordre économique international : un nouvel ordre selon lequel on cesse de célébrer la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté et fasse en sorte que les 18 milliards de dollars gaspillés en paiements pour sauver les banques privées servent à éliminer la pauvreté, et que l'économie soit placée au service de l'humanité et non l'inverse.

93. Un nouvel ordre économique international est nécessaire également pour mettre fin une fois pour toutes à un système économique caractérisé par de multiples et inexcusables défauts, un État faible et un pouvoir politique international tellement concentré qu'il a créé un cercle vicieux auquel il est extrêmement difficile d'échapper. La solution réside dans l'inclusion et dans la démocratisation des relations politiques et

économiques internationales afin d'établir la paix et la stabilité mondiales, les droits de l'homme, la justice sociale et de parvenir à l'élimination de la pauvreté; en d'autres termes, les buts mêmes pour lesquels l'Organisation des Nations Unies a été créée.

94. **M. Motanyane** (Lesotho) dit que les objectifs du Millénaire pour le développement et la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté doivent être examinés parallèlement. Les progrès vers l'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim n'ont pas répondu aux attentes, notamment dans les pays les moins avancés. La réduction de la pauvreté est le défi politique mondial dominant car la pauvreté continue de saper les efforts des pays pour réorienter leurs économies en vue substantiels bénéfices et d'une croissance réelle.

95. Il n'est donc pas surprenant que les pratiques socioéconomiques traditionnelles, y compris les mécanismes informels de microfinance continuent de jouer un rôle vital comme filet de sécurité en temps de crise. La délégation du Lesotho reste résolument convaincue que l'on pourrait relever les redoutables défis de la pauvreté si des capitaux suffisants qui jusqu'à présent ont cruellement fait défaut, étaient fournis pour lancer de nouvelles entreprises. La fourniture de microcrédit et de microfinance offre aux pauvres des possibilités d'autosuffisance, leur ouvrant de plus en plus la voie vers des emplois décents, la création d'entreprises et la promotion d'approches novatrices d'initiatives rémunératrices.

96. La délégation du Lesotho approuve l'analyse présentée dans le document A/65/267 sur le rôle du microcrédit et de la microfinance dans l'élimination de la pauvreté, en particulier les sections traitant de la microfinance comme instrument du développement et le renforcement de l'effet de la microfinance sur la lutte contre la pauvreté. En vue d'améliorer le fonctionnement des deux mécanismes, les procédures à suivre lorsque l'on fait une demande de crédit doivent être simplifiées et les obstacles d'ordre juridique et social à l'autonomisation des femmes doivent être abolis.

97. Alors que de saines politiques macroéconomiques, en particulier de prudentes politiques budgétaires sont essentielles pour assurer une croissance régulière, et qu'elles devraient être incorporées dans les stratégies des pays en développement, on a impérativement besoin d'une aide

au développement accrue et plus effective. La délégation du Lesotho appelle les partenaires de développement à honorer leurs engagements relatifs à l'APD qui affiche un déclin évident.

98. Pour conclure, l'intervenant prie les délégations de considérer l'aube du relèvement économique comme une période propice à une meilleure entente internationale sur la voie à suivre et, tirant les leçons des expériences passées, de préparer l'avenir avec l'engagement d'éliminer la pauvreté.

La séance est levée à 12 h 55.